



Conseil de sécurité

Distr. générale
9 mars 2021
Français
Original : anglais

Lettre datée du 8 mars 2021, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par la Présidente du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de l'exposé présenté par M^{me} Izumi Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, ainsi que des déclarations faites par les représentantes et représentants de la Chine, de l'Estonie, de la France, de l'Inde, de l'Irlande, du Kenya, du Mexique, de la Norvège, de la Fédération de Russie, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, de la Tunisie, des États-Unis d'Amérique et du Viet Nam à l'occasion de la visioconférence sur « La situation au Moyen-Orient (Syrie) », tenue le jeudi 4 mars 2021. Des déclarations ont également été faites par les représentants de la République arabe syrienne et de la Turquie.

Conformément à la procédure décrite dans la lettre du 7 mai 2020, adressée aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/372), qui a été convenue en raison des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le texte de l'exposé et des déclarations sera publié en tant que document du Conseil de sécurité.

La Présidente du Conseil de sécurité
(Signé) Linda **Thomas-Greenfield**



Annexe I**Exposé de M^{me} Izumi Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement**

C'est un plaisir pour moi de présenter un nouvel exposé au Conseil de sécurité sur l'application de la résolution 2118 (2013), sur l'élimination du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne.

Le Bureau des affaires de désarmement a poursuivi ses contacts réguliers avec ses homologues de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) au sujet des activités de cette dernière en lien avec cette question. Dans ce contexte, conformément à la pratique établie, j'ai eu le mardi 2 mars, comme tous les mois, une conversation téléphonique avec le Directeur général de l'OIAC pour être tenue au fait des derniers événements et connaître son point de vue sur la question. Le Bureau des affaires de désarmement a également reçu de la Mission permanente de la République arabe syrienne des informations concernant le dossier chimique pour la période en cours. Ces informations ont été étudiées avec attention et transmises au Secrétariat technique de l'OIAC.

Je voudrais faire observer que, depuis mon dernier exposé au Conseil il y a un mois (voir S/2021/109, annexe I), la mise en œuvre de la résolution 2118 (2013) a peu évolué.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) continue d'influer sur la capacité de l'OIAC de se rendre en République arabe syrienne. Le Secrétariat technique de l'OIAC reste toutefois prêt à se déployer, en fonction de l'évolution de la pandémie. En dépit des restrictions de déplacement, le Secrétariat technique a poursuivi, dans le cadre de son mandat, les activités liées à l'élimination du programme syrien d'armes chimiques et reste en contact avec la République arabe syrienne à cet égard.

L'Équipe d'évaluation des déclarations de l'OIAC s'est rendue en République arabe syrienne du 7 au 25 février dans le cadre de la vingt-quatrième série de consultations. J'ai été informée que le Secrétariat technique de l'OIAC rendra compte en temps opportun des résultats de cette visite au Conseil exécutif de l'Organisation.

Je tiens à exprimer de nouveau ma reconnaissance à l'Équipe d'évaluation des déclarations, qui, de retour à La Haye depuis peu, continue de s'employer à éclaircir toutes les questions en suspens concernant la déclaration initiale soumise par la République arabe syrienne à l'OIAC, malgré les difficultés liées à la pandémie.

Comme l'a indiqué le Directeur général de l'OIAC, 19 questions liées à la déclaration restent en suspens. L'une d'entre elles concerne une installation de fabrication d'armes chimiques déclarée par l'autorité nationale syrienne comme n'ayant jamais été utilisée pour la fabrication d'armes chimiques. Toutefois, un examen de toutes les informations et autres matériaux recueillis par l'Équipe d'évaluation des déclarations depuis 2014 indique que la fabrication d'agents neurotoxiques de guerre chimique ou leur transformation en armes a bien eu lieu dans cette usine. En conséquence, le Secrétariat technique a demandé à la République arabe syrienne de déclarer les types et quantités exacts d'agents chimiques produits ou transformés en armes sur le site en question. Je crois comprendre que, d'après le Secrétariat technique, l'autorité nationale syrienne n'a pas encore répondu à cette demande.

Le Secrétariat technique reste donc d'avis que, compte tenu des lacunes, disparités et incohérences qui n'ont pas été résolues, la déclaration présentée par la République arabe syrienne ne peut toujours pas être considérée comme exacte et complète, conformément à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction.

Je tiens à rappeler aux membres du Conseil que les efforts pour régler ces questions en suspens se poursuivent depuis 2014. Comme cela a été indiqué à maintes reprises, la communauté internationale ne pourra pas être assurée de l'élimination complète du programme syrien d'armes chimiques tant que ces questions n'auront pas été réglées. C'est pourquoi je demande une nouvelle fois à la République arabe syrienne de coopérer pleinement avec le Secrétariat technique à cet égard.

Le Secrétariat technique a mené la septième série d'inspections dans les deux installations du Centre syrien d'études et de recherches scientifiques à Barzé et à Jamraya du 8 au 13 novembre. Je crois comprendre que les échantillons prélevés au cours de ces inspections ont été divisés dans un laboratoire de l'OIAC, en présence d'un représentant de la République arabe syrienne, avant d'être envoyés à des laboratoires désignés pour y être analysés. J'attends avec intérêt les conclusions de cette série d'inspections, qui seront communiquées en temps opportun au Conseil exécutif.

Concernant la découverte d'un produit chimique visé au tableau 2, qui a été faite au cours de la troisième série d'inspections dans les installations du Centre d'études à Barzé, en 2018, je crois également comprendre que la République arabe syrienne n'a pas encore fourni suffisamment d'informations ou d'explications techniques pour permettre au Secrétariat technique de l'OIAC de clore ce dossier.

Je note que la mission d'établissement des faits de l'OIAC continue d'examiner toutes les informations disponibles concernant les allégations d'emploi d'armes chimiques en République arabe syrienne et poursuit son dialogue avec le Gouvernement syrien et d'autres États parties à la Convention sur les armes chimiques en ce qui concerne divers incidents. Comme cela a déjà été signalé, la réalisation d'autres déploiements de la mission d'établissement des faits dépendra de l'évolution de la pandémie.

J'ai en outre été informée que l'Équipe d'enquête et d'identification de l'OIAC poursuivait ses enquêtes sur les événements survenus en République arabe syrienne pour lesquels la mission d'établissement des faits avait établi que l'emploi ou l'emploi probable d'armes chimiques avait eu lieu et qu'elle publierait de nouveaux rapports en temps opportun. Je saisis cette occasion pour renouveler une fois de plus mon plein appui à l'intégrité, au professionnalisme, à l'impartialité, à l'objectivité et à l'indépendance des travaux de l'OIAC.

En ce qui concerne les inspections demandées par le Conseil exécutif de l'OIAC au paragraphe 8 de sa décision EC-94/DEC.2, intitulée « Contre la détention et l'emploi d'armes chimiques par la République arabe syrienne », le Secrétariat technique continue de suivre l'évolution des conditions de sécurité et informera la République arabe syrienne lorsqu'il sera prêt à se déployer dans cette optique.

Pour ce qui est de l'avenir, j'ai été informée que les futures activités de la Mission de l'OIAC en République arabe syrienne seraient toujours centrées, sans ordre de priorité particulier, sur la mission d'établissement des faits ; l'application des décisions EC-83/DEC.5 et EC-81/DEC.4 du Conseil, y compris concernant les questions liées à la déclaration ; les inspections des sites du Centre syrien d'études et de recherches scientifiques à Barzé et à Jamraya, ainsi que sur l'application de la décision C-SS-4/DEC.3 de la Conférence et de la décision EC-94/DEC.2 du Conseil.

L'utilisation d'armes chimiques pose une grave menace à la paix et à la sécurité, ainsi qu'au dispositif de désarmement et de non-prolifération, qui a été construit à grand-peine au cours des dernières décennies. Rien ne saurait justifier l'emploi d'armes chimiques par qui que ce soit, où que ce soit et dans quelques circonstances que ce soit. Ceux qui ont employé ce type d'armes devront être identifiés et répondre de leurs actes. J'espère sincèrement que les membres du Conseil s'uniront sur cette question.

Avant de conclure, je voudrais me faire l'écho des remarques formulées par le Secrétaire général à l'occasion du volet de la Conférence de Munich sur la sécurité consacré au thème « Priorités d'action à l'échelle mondiale », qui s'est tenu le 19 février dernier :

« L'heure est venue pour nous de faire preuve de solidarité et de coopération internationale afin de nous attaquer aux problèmes toujours plus grands et plus complexes auxquels nous faisons face. C'est par notre détermination que nous pourrons atteindre nos objectifs communs : j'en suis convaincu ».

Annexe II**Déclaration de M. Geng Shuang, Représentant permanent adjoint de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : chinois et anglais]

Je remercie M^{me} Nakamitsu de son exposé.

La Chine a toujours été opposée à l'utilisation d'armes chimiques par tout État, organisation ou personne, quel qu'en soit l'objectif et en toutes circonstances. La Chine espère que l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) pourra respecter les principes d'indépendance, d'impartialité et d'objectivité et agir strictement dans le cadre de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction lorsqu'elle enquêtera sur les allégations d'utilisation d'armes chimiques et lorsqu'elle attribuera la responsabilité de leur utilisation. Je voudrais aujourd'hui insister sur quatre points.

Premièrement, les efforts visant à résoudre la question des armes chimiques syriennes doivent se baser sur les faits. Les enquêtes sur les allégations d'emploi d'armes chimiques doivent être fondées sur des données scientifiques et respecter toutes les règles et normes applicables. La fiabilité des sources d'information, l'intégrité de la chaîne de preuves et la solidité de l'analyse ont une incidence sur la crédibilité et l'autorité du rapport qui en résulte. Les États parties ont le droit de contester les rapports d'enquête. Ainsi, afin de convaincre les gens de la véracité de ses conclusions, le Secrétariat technique de l'OIAC doit présenter des preuves concluantes.

Deuxièmement, il ne peut y avoir deux poids deux mesures si nous voulons régler la question des armes chimiques syriennes. Le Secrétariat technique ne doit pas recueillir des renseignements et des informations sur les allégations d'emploi d'armes chimiques par les parties de manière sélective. À plusieurs occasions, le Gouvernement syrien a fourni des informations sur des organisations terroristes et des groupes armés qui avaient fabriqué de toutes pièces des incidents d'utilisation d'armes chimiques. Le Secrétariat technique doit dûment prendre en compte ces informations et les inclure dans ses rapports mensuels.

Troisièmement, les motivations politiques ne doivent jouer aucun rôle dans le règlement de la question des armes chimiques syriennes. Ces dernières années, certains pays n'ont cessé de pousser l'OIAC à agir malgré l'absence de preuves concluantes, les nombreuses réserves émises sur ses rapports et les énormes divergences de vues entre les parties. Les décisions imposées de cette manière sont souvent controversées et difficiles à mettre en œuvre. Elles ont érodé la confiance mutuelle entre les États parties et entravé le règlement de cette question.

Quatrièmement, nous devons nous appuyer sur le dialogue et la coopération pour régler la question des armes chimiques syriennes. Depuis un certain temps, le Gouvernement syrien collabore activement avec l'OIAC. Les deux parties ont coopéré et communiqué ouvertement et se sont mises d'accord sur le principe d'une prolongation de leur accord de coopération pour six mois supplémentaires. Du 7 au 25 février, les deux parties ont tenu le vingt-quatrième cycle de consultations techniques. La communauté internationale doit reconnaître l'attitude constructive du Gouvernement syrien et encourager l'OIAC et le Gouvernement syrien à poursuivre leur dialogue et leurs consultations et à travailler ensemble pour régler toutes les questions en suspens.

Annexe III

Déclaration de M. Sven Jürgenson, Représentant permanent de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie M^{me} Nakamitsu de son exposé.

Ce mois de mars marque le dixième anniversaire de la guerre civile en Syrie. Il y a 10 ans, lorsque des dizaines de milliers de Syriens se sont rassemblés pacifiquement dans les rues pour protester contre la corruption et exiger le respect de leurs droits fondamentaux, l'espoir de réformes et de transformations politiques était permis. Toutefois, la répression violente des manifestations antigouvernementales pacifiques par le régime d'Assad en a fait l'un des conflits les plus meurtriers et les plus destructeurs de l'histoire récente : environ un demi-million de personnes ont été tuées et bien plus encore ont été blessées, mutilées ou torturées, et des millions ont été déplacées et leurs maisons détruites.

L'une des caractéristiques du conflit syrien a été l'emploi répété et systématique d'armes chimiques contre des populations civiles, comme nous l'avons vu à Ghouta, Douma, Sarmin, Khan Cheïkhoun et ailleurs. La responsabilité du régime syrien dans l'emploi d'armes chimiques a été confirmée, à sept occasions distinctes, par des mécanismes d'enquête indépendants de l'ONU et de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). En outre, le Mécanisme d'enquête conjoint a confirmé que l'État islamique d'Iraq et du Levant a également utilisé ces armes à deux reprises.

L'Estonie fait pleinement confiance au travail indépendant, impartial et professionnel du Secrétariat technique de l'OIAC et de ses organes d'enquête, ainsi qu'à la crédibilité de leurs rapports.

Rien ne saurait justifier l'emploi d'armes chimiques par qui que ce soit, où que ce soit et dans quelques circonstances que ce soit. Il est impératif de demander des comptes à tous ceux qui ont utilisé ces armes, souvent contre des hommes, des femmes et des enfants sans défense. Nous le devons à chacune des victimes. Nous en avons besoin pour guérir le pays et construire la paix en Syrie. Nous devons appliquer le principe de responsabilité pour préserver la crédibilité de la norme contre l'emploi d'armes chimiques.

Malheureusement, toutes les tentatives du Conseil de sécurité pour faire appliquer ce principe ont jusqu'à présent été bloquées par un veto. Il est toutefois encourageant de constater que les premières enquêtes pénales sur l'emploi d'armes chimiques en Syrie sont parvenues à des tribunaux en Allemagne et en France. Il y a encore un espoir de justice.

La déclaration syrienne comporte encore des lacunes, des incohérences et des contradictions. Le manque de coopération persistant de la Syrie signifie que nous n'avons pas d'informations claires sur ses stocks d'armes chimiques et installations de fabrication d'armes chimique. La situation représente toujours une menace pour la paix et la sécurité internationales. Nous espérons que, lorsque la Conférence des États parties de l'OIAC reprendra en avril, elle prendra des mesures appropriées pour remédier aux violations par la Syrie de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction.

L'Estonie continue de défendre le droit international et les principes fondamentaux des droits de l'homme. Il y a trois ans aujourd'hui, Sergei Skripal et sa fille ont été empoisonnés avec un agent neurotoxique de la classe Novitchok à Salisbury, au Royaume-Uni. Le même poison a de nouveau été utilisé en août de l'année dernière dans une tentative d'assassinat de l'homme politique russe Alexei Navalny. Nous condamnons dans les termes les plus forts les assassinats ciblés de ceux qui osent s'exprimer contre le Gouvernement et critiquer le régime en place.

Annexe IV**Déclaration de M. Nicolas de Rivière, Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français et anglais]

Je remercie M^{me} Nakamitsu pour son exposé.

Il nous faut regarder la situation en face : aucun progrès n'a été effectué. Le régime syrien continue de mentir, de cacher la vérité et de se soustraire à ses obligations internationales.

La déclaration initiale est incomplète, nous le savons tous. Plus de sept ans après l'adoption de la résolution 2118 (2013), 19 questions demeurent en suspens. Il y a, parmi ces questions, je le rappelle, un site de production non déclaré sur lequel le régime n'a fourni aucune explication. Prétendre que ce dossier est clos, c'est nier l'évidence. Dans ces conditions, nous attendons les résultats de la mission menée sur le terrain par l'Équipe d'évaluation de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) de la déclaration initiale au mois de février.

Je ne reviendrai pas sur la culpabilité du régime syrien. Chacun sait les actes ignobles dont il est responsable et dont il devra rendre compte. C'est pourquoi la France sera très attentive aux conclusions des prochains rapports de l'Équipe d'enquête et d'identification de l'OIAC.

Le régime n'a effectué aucun des gestes qui étaient attendus de lui. La France, avec ses partenaires, en a tiré les conséquences. Ainsi, en novembre dernier, nous avons déposé, auprès du Secrétariat technique de l'OIAC, un projet de décision au nom de 46 délégations, afin, notamment, de retirer au régime son droit de vote. Cette initiative n'a qu'un objectif : obtenir que la Syrie se mette enfin en conformité avec ses obligations internationales.

Je tiens à saluer le travail que mène l'OIAC en toute rigueur et en toute indépendance. Je regrette les accusations infondées qui sont portées à son encontre. Elles sont indignes et, surtout, elles sont irresponsables. Le Conseil de sécurité a une responsabilité historique s'agissant de la non-prolifération des armes de destruction massive, et la réémergence des armes chimiques dans le monde constitue une menace majeure. Nous ne pouvons pas laisser ces armes se banaliser. Leur emploi doit rester un tabou absolu. L'OIAC demeure un pilier de notre sécurité collective et il convient de le préserver.

Je souhaiterais insister pour terminer sur la nécessité de lutter contre l'impunité. En début de semaine, des survivants d'attaques à l'arme chimique ont déposé en France une plainte contre des responsables du régime syrien pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité. Cette plainte contient un message très simple : il n'y aura pas de répit pour les criminels. Les preuves continuent à être collectées et elles seront utilisées. Ce sont ces messages que nous avons réitérés à l'Assemblée générale mardi (voir A/75/PV.56) et que nous défendons avec nos partenaires au sein du Partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques.

Annexe V**Déclaration de M. Ravindra Raguttahalli, Représentant permanent adjoint et Coordonnateur politique de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens à remercier la Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, Izumi Nakamitsu, de son exposé.

Nous avons pris note du rapport mensuel présenté par le Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), intitulé « Progrès accomplis dans l'élimination du programme d'armes chimiques syrien » (voir S/2021/200), qui fournit des informations sur les activités menées par l'OIAC en application de la résolution 2118 (2013), ainsi que sur les activités de sa mission d'établissement des faits, de l'Équipe d'évaluation des déclarations et de l'Équipe d'enquête et d'identification.

Il est encourageant d'apprendre que la vingt-quatrième série de consultations entre l'Équipe d'évaluation des déclarations et les autorités syriennes compétentes s'est déroulée du 7 au 25 février. Nous espérons que ces consultations permettront de remédier aux lacunes et aux incohérences constatées dans la déclaration. Nous avons également pris note de la prorogation de l'Accord tripartite entre l'OIAC, la Syrie et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets. Nous espérons que la prorogation de l'Accord de six mois sera bientôt actée.

L'Inde a apporté une contribution financière de 1 million de dollars au Fonds d'affectation spéciale de l'OIAC pour les activités liées à la destruction des stocks de produits chimiques et des installations connexes en Syrie. Nous estimons que la poursuite de la collaboration et de la coopération entre la Syrie et le Secrétariat technique de l'OIAC est essentielle aux fins d'un règlement rapide de toutes les questions en suspens. L'Inde a toujours souligné la nécessité de mener une enquête impartiale et objective sur toute allégation d'emploi d'armes chimiques, en suivant scrupuleusement les dispositions et les procédures prévues par la Convention sur les armes chimiques. Toute préoccupation ou divergence de vues doit être traitée dans le cadre de consultations entre toutes les parties concernées. Nous estimons que la politisation de la question conduira les parties à adopter des positions extrêmes, compromettant ainsi les efforts déployés actuellement pour parvenir à une solution.

Qu'il s'agisse des allégations d'emploi d'armes chimiques, de questions humanitaires ou de processus politiques, nous devons intensifier nos efforts pour faire converger les positions, au sein du Conseil de sécurité et au-delà, afin d'observer des progrès véritables et tangibles sur le terrain en Syrie. L'Inde est disposée à collaborer avec d'autres délégations aux idées similaires afin de promouvoir l'unité au sein du Conseil sur toutes les questions concernant la Syrie.

En tant qu'une des principales victimes du fléau du terrorisme, l'Inde continue d'appeler le Conseil à rester conscient, à tout moment, du risque que des armes de destruction massive se retrouvent entre les mains de groupes terroristes. Nous ne cessons de souligner la nécessité d'empêcher que les groupes terroristes profitent du conflit qui sévit depuis une décennie en Syrie pour s'enraciner, ce en quoi ils poseraient une menace pour l'ensemble de la région. Il est de plus en plus fréquemment fait état de la résurgence de l'État islamique d'Iraq et du Cham dans la région. Le dernier rapport du Secrétaire général sur la menace que représente l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech) (S/2021/98) mentionne l'incubation de la menace terroriste dans les camps de déplacés et les centres de détention dans le nord-est de la Syrie. Indubitablement, le rôle de certains acteurs du conflit syrien a redynamisé les activités terroristes dans la région.

L'Inde a toujours appelé à un règlement global et pacifique du conflit syrien sur la base d'un dialogue mené par les Syriens, qui tiennent compte des aspirations légitimes du peuple syrien. Nous avons également contribué au retour à la normale et à la reconstruction de la Syrie en fournissant une aide humanitaire – 2000 tonnes de riz ont ainsi été fournies en février – et en valorisant les ressources humaines. . Nous avons également appelé toutes les parties à ne pas lier l'action menée dans les domaines humanitaire et du développement aux progrès enregistrés sur le volet politique. Nous sommes prêts à travailler avec les organismes humanitaires, dirigés par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le Programme des Nations Unies pour le développement, pour mettre au point un programme de vaccination d'urgence adapté au pays et à l'ensemble de l'Asie occidentale.

Je voudrais, pour conclure, réitérer notre appui aux efforts visant à rétablir une paix durable en Syrie.

Annexe VI

Déclaration de M^{me} Geraldine Byrne Nason, Représentante permanente de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à remercier la Secrétaire générale adjointe, M^{me} Nakamitsu, de l'exposé qu'elle a présenté aujourd'hui. Il est bon de la voir parmi nous.

L'Irlande réitère sa condamnation sans équivoque de l'emploi d'armes chimiques, quels que soient le moment et l'endroit. Comme le montrent clairement les cas d'emploi de telles armes en Syrie et ailleurs, elles ont des effets dévastateurs et indiscriminés sur leurs victimes et les communautés. Nous devons agir ensemble pour défendre la norme mondiale établie contre l'emploi de ces armes atroces. Je souhaite faire trois observations aujourd'hui.

Premièrement, l'Irlande reste convaincue que l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) joue un rôle crucial dans la lutte contre la possession et l'emploi d'armes chimiques. Elle représente à nos yeux un élément essentiel et efficace du dispositif mondial de désarmement et de non-prolifération. Elle protège les intérêts de tous, y compris, je tiens à le souligner, ceux du peuple syrien, en vue de garantir l'élimination des armes chimiques dans le monde.

Nous trouvons donc gravement préoccupant que certains membres continuent de remettre en question le professionnalisme et l'impartialité du Secrétariat technique de l'OIAC et de ses mécanismes d'enquête. Nous estimons que cela risque de porter durablement préjudice à cette organisation vitale et de compromettre l'approche multilatérale en matière de désarmement et de non-prolifération, qui est consacrée par la Convention sur les armes chimiques.

Dans le cas de la Syrie, l'OIAC, par l'intermédiaire du Mécanisme d'enquête conjoint et de l'Équipe d'enquête et d'identification, a fourni des conclusions factuelles, basées sur des preuves et impartiales concernant divers cas d'emploi d'armes chimiques signalés en Syrie. Les cas où les preuves n'étaient pas suffisamment concluantes sont clairs. Les cas où les éléments de preuve font état de l'emploi de telles armes par des groupes terroristes sont également clairs.

À ce jour, l'OIAC a conclu à plusieurs reprises que les éléments de preuve indiquaient que de telles armes avaient été utilisées par les autorités syriennes. Au vu des compétences techniques et de l'expérience de l'OIAC, et compte tenu de son mandat, nous n'estimons pas nécessaire de remettre en question ces conclusions. Au contraire, la communauté internationale, en particulier le Conseil, doit agir d'urgence et de concert pour régler la question de l'emploi avéré d'armes chimiques en Syrie.

Ma deuxième observation est que nous demeurons profondément préoccupés par les lacunes et les incohérences figurant dans la déclaration initiale de la Syrie. Celles-ci sont particulièrement importantes compte tenu de l'emploi avéré et répété d'armes chimiques par les autorités syriennes depuis 2013. Ces lacunes et ces incohérences imputables à la Syrie ont augmenté en nombre et quant au fond au cours des sept dernières années.

Dans l'ensemble, cela brosse un regrettable tableau : la Syrie esquivé ses responsabilités et s'efforce en permanence de se soustraire à ses obligations au titre de la Convention sur les armes chimiques (CIAC), des décisions du Conseil exécutif de l'OIAC et de la résolution 2118 (2013).

Nous prenons note des récentes consultations qui se sont tenues du 7 au 25 février entre l'Équipe d'évaluation des déclarations et la Syrie, et nous espérons vivement que des progrès seront annoncés s'agissant de régler les 19 questions non

résolues dans la déclaration de la Syrie. Encore une fois, nous devons être très clairs : c'est aux autorités syriennes qu'il incombe d'aborder pleinement ces questions et d'y répondre. Aujourd'hui, je voudrais de nouveau exhorter les autorités syriennes à coopérer activement, ouvertement et de bonne foi avec l'OIAC.

Mon dernier point porte sur les conclusions de la mission d'établissement des faits et de l'Équipe d'enquête et d'identification concernant l'emploi d'armes chimiques par les Forces aériennes arabes syriennes à Latamné en mars 2017. Le Conseil exécutif de l'OIAC a défini des mesures claires que la Syrie doit prendre pour revenir au plein respect de la CIAC. L'Irlande regrette profondément que la Syrie ait choisi de ne pas y donner suite. Nous tenons aujourd'hui à inviter encore une fois la Syrie à agir immédiatement pour se conformer à cette décision.

Dans de telles circonstances, l'Irlande a appuyé la décision présentée à la Conférence des États parties à la CIAC concernant sa réunion d'avril. En l'absence d'une quelconque action de la part des autorités syriennes pour répondre aux préoccupations de la communauté internationale, nous pensons que la Conférence des États parties doit prendre toutes les mesures qui s'imposent pour remédier au non-respect de la Syrie.

Annexe VII

Déclaration de M. Martin Kimani, Représentant permanent du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je voudrais remercier M^{me} Izumi Nakamitsu du point qu'elle a fait sur les activités de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), ainsi que de ses rapports réguliers sur les enquêtes en cours concernant l'emploi d'armes chimiques. Le Kenya prend également note du rapport de l'OIAC en date du 24 février (voir S/2021/200).

Le Kenya constate avec satisfaction que, bien que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ait entraîné le report des déploiements et missions prévus, l'OIAC a trouvé des moyens d'assurer la continuité des consultations techniques avec la Syrie.

Nous nous félicitons que la République arabe syrienne ait présenté au Conseil de sécurité son quatre-vingt-septième rapport mensuel concernant les activités menées sur son territoire en rapport avec la destruction de ses armes chimiques et de ses installations de production. Nous soulignons qu'une coordination entre la Syrie et l'OIAC est nécessaire pour combler les 19 lacunes, incohérences et disparité qui ont été recensées en Syrie et qui ne sont toujours pas non résolues, ainsi que pour assurer la conclusion rapide des enquêtes. Nous nous félicitons également que l'Équipe d'évaluation des déclarations se soit rendue en République arabe syrienne en février pour le vingt-quatrième cycle de consultations, et nous attendons avec intérêt d'être informés de cette visite et qu'elle soit suivie d'effets.

Le Kenya accueille favorablement la prorogation de six mois de l'Accord tripartite et souligne l'importance de cet accord s'agissant de faciliter le travail du Secrétariat technique. Le Kenya estime que l'emploi d'armes chimiques, où que ce soit et par qui que ce soit, constitue une violation claire et inacceptable du droit international. Aucune cause ne pourra jamais justifier l'emploi d'une quelconque arme de destruction massive par quelque acteur que ce soit et dans quelques circonstances que ce soit. Nous appuyons des enquêtes crédibles et transparentes propres à régler dans les meilleurs délais les accusations concernant l'emploi de ces armes.

Le Conseil de sécurité doit accompagner tous les efforts visant à renforcer l'OIAC afin d'assurer que ses enquêtes sont menées en toute transparence et avec professionnalisme. Son travail délicat et important a conduit la communauté internationale à escompter que son action soit systématiquement irréprochable. Nous pensons que la conclusion rapide des enquêtes sur l'emploi d'armes chimiques en Syrie permettra au Conseil d'aider plus concrètement le peuple syrien dans sa quête d'un règlement politique, lequel est le seul moyen de mettre fin à ses souffrances et à son appauvrissement et de faire en sorte qu'il ne soit plus une victime.

Le Kenya se tient aux côtés du peuple syrien en appelant à un dialogue inclusif qui soit dirigé et pris en main par les Syriens afin de trouver une issue politique qui reflète leur volonté. Nous exhortons les États impliqués d'une manière ou d'une autre dans les conflits qui touchent la Syrie à comprendre que leurs actions sont menées au vu et au su de la communauté mondiale et que leur comportement sur place rejaillit sur eux. Le monde compte sur le Conseil pour qu'il propose des solutions concernant la Syrie et qu'il montre que certains intérêts peuvent être mis de côté dans l'intérêt d'un peuple qui souffre trop depuis trop longtemps, et que le multilatéralisme peut devenir un outil au profit des populations et de la paix.

Annexe VIII**Déclaration de M. Juan Ramón de la Fuente Ramírez,
Représentant permanent du Mexique auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

[Original : espagnol]

Le Mexique remercie la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Nakamitsu, de son exposé présenté en application de la résolution 2118 (2013). Avant de faire des commentaires supplémentaires durant les consultations, je voudrais souligner trois points.

Premièrement, nous prenons acte de la modeste amélioration de la coopération syrienne. Cependant, sachant que les informations disponibles concernant l'emploi d'armes chimiques sont incomplètes ou contradictoires, mon pays estime que c'est à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) qu'il appartient de faire une détermination technique et impartiale sur ce dossier, ainsi qu'aux mécanismes qui ont été spécialement créés pour éclaircir les faits et identifier les auteurs de l'emploi d'armes chimiques en Syrie. Nous pensons que ces enquêtes doivent continuer d'avancer.

Deuxièmement, la Convention sur les armes chimiques et son organe de contrôle sont les plus solides et les plus efficaces de tous les traités et régimes de désarmement. La surveillance internationale d'application universelle, les obligations et le système de vérification incarnent la norme optimale en matière de vérification, la « règle d'or ».

Troisièmement, c'est avec cette même conviction qu'hier, à l'Assemblée générale, ma délégation a voté pour la résolution 75/265, sur la coopération entre l'ONU et l'OIAC. Nous pensons que l'appui déterminé qu'a suscité cette résolution reflète le bien-fondé et l'importance du lien et de la coopération entre les deux organisations. Leurs interactions doivent être renforcées.

Mon pays appelle de nouveau la Syrie à continuer de coopérer avec l'OIAC et à avancer dans les tâches en suspens. Le dialogue diplomatique et le règlement pacifique des différends, conformément à la Charte des Nations Unies et au droit international, sont la seule voie possible.

Annexe IX**Déclaration de M^{me} Mona Juul, Représentante permanente de la Norvège auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je remercie la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Izumi Nakamitsu, de son exposé. Le Conseil de sécurité se réunit chaque mois pour discuter de cette question de la plus haute importance.

Je regrette cependant de constater que l'absence de progrès sur la voie de l'élimination complète du programme d'armes chimiques de la Syrie nous pousse à nous répéter. Ce mois marque le dixième anniversaire du début du conflit en Syrie. Le simple fait que le conflit dure depuis si longtemps ne réduit en rien la pertinence de la question et ne signifie pas que nous devrions cesser d'en discuter. Au contraire, l'absence de responsabilisation et la dégradation de la confiance nous rappellent l'importance et l'urgence de la question.

Or, le rapport mensuel de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) sur les progrès réalisés dans l'élimination du programme d'armes chimiques syrien (voir S/2021/200) indique une fois de plus clairement qu'il n'y a aucun progrès. Encore une fois, 19 des 22 points de la déclaration initiale de la Syrie restent en suspens.

Toutefois, nous notons que l'Équipe d'évaluation des déclarations a été déployée en Syrie en février pour le vingt-quatrième cycle de consultations. Nous sommes impatients de connaître ses conclusions dès que possible. De nouveau, nous exhortons la République arabe syrienne à coopérer pleinement avec l'OIAC et à régler toutes les questions en suspens depuis sa déclaration initiale. Je voudrais également rappeler que la Norvège continue de souscrire aux mesures restrictives de l'Union européenne visant les personnes et entités impliquées dans la mise au point et l'emploi d'armes chimiques.

Je voudrais également réaffirmer notre entière confiance dans l'OIAC et son secrétariat technique.

La Norvège rejette fermement toute tentative visant à discréditer l'OIAC et le travail du Secrétariat technique ou à en ternir la réputation. L'emploi d'armes chimiques en Syrie est contraire au droit international et les responsables doivent répondre de leurs actes. Il est inadmissible que personne n'ait été tenu responsable de ces actions.

Nous regrettons profondément de devoir revenir devant le Conseil mois après mois pour réitérer cet appel, mais nous continuerons à le faire jusqu'à ce que des progrès soient réalisés :

La République arabe syrienne doit remplir les obligations qui lui incombent en vertu de la Convention sur les armes chimiques.

Les responsables doivent répondre de leurs actes par le biais de mécanismes de justice pénale nationaux ou internationaux crédibles, et le Conseil doit se pencher sérieusement sur cette question.

Annexe X**Déclaration de M. Vassily Nebenzia, Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : russe]

Madame la Présidente, je tiens à indiquer d'emblée que nous avons pris acte de votre référence à la note du Président du Conseil de sécurité publiée sous la cote S/2017/507. Toutefois, cette note n'est pas une résolution du Conseil. Ses dispositions sont des lignes directrices plutôt que des règles contraignantes. Bien sûr, nous devons être concis, car la concision est connue pour être la « sœur du talent », mais il y a des situations où cela ne semble pas possible.

Madame la Présidente, étant donné qu'aujourd'hui, vous avez pour la première fois l'occasion de vous familiariser avec les discussions du Conseil sur le dossier chimique syrien, je me permettrai de faire un bref rappel, que je crois d'ailleurs utile à tout le monde ici, de ce sujet et des débats du Conseil y afférents.

Avec l'appui de la Russie, la Syrie a adhéré volontairement à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), a présenté sa déclaration initiale au titre de la Convention sur les armes chimiques (CIAC) et s'est débarrassée de tous ses stocks d'armes chimiques. En 2014, le programme d'armes chimiques de la Syrie a cessé complètement, tous ses stocks d'armes chimiques ont été éliminés et ses capacités de production ont été détruites. L'OIAC l'a confirmé à de nombreuses reprises. Depuis lors, la Syrie coopère pleinement avec l'OIAC et son secrétariat technique, y compris l'Équipe d'évaluation des déclarations, et toutes les missions d'enquête sur le terrain. Soit dit en passant, en ce qui concerne la mission d'enquête, ce sont les autorités syriennes qui l'ont invitée en premier à se rendre dans le pays.

Malheureusement, l'espoir qu'elle contribuerait à reléguer au passé les allégations selon lesquelles les dirigeants syriens auraient utilisé des armes chimiques contre leur propre peuple ne s'est pas matérialisé. Durant toutes ces années, certains États ont continué à jouer la carte de l'arme chimique pour exercer des pressions sur le Gouvernement syrien. Ils n'ont cessé de lancer de graves accusations contre Damas, étayées par des preuves peu convaincantes, telles que des séquences vidéo diffusées sur les médias sociaux, des témoignages de personnes connues pour leur subjectivité ou des faits falsifiés. Dans le même temps, ils rejettent les contre-arguments fournis non seulement par la Russie et la Syrie, mais aussi par des experts et des organisations indépendantes, et ne donnent aucune explication cohérente quant aux raisons de ce rejet.

Hélas, le Secrétariat technique s'est fait le relais des assertions anti-syriennes formulées par les pays occidentaux et a commencé dès le début à sortir des rapports conformes à ce paradigme.

Toutes les preuves étaient traditionnellement « boiteuses », truffées d'incohérences techniques qui allaient souvent à l'encontre de toutes les lois de la physique et des règles de la logique. Soit les projectiles atterrissaient dans des conduits d'aération parfaitement adaptés à leur diamètre, soit les bombes aériennes non guidées volaient sur une distance de 5 kilomètres pour atteindre leur cible au lieu de tomber au sol, soit les Casques blancs prélevaient des échantillons de sarin presque à mains nues.

Le Secrétariat technique a même cessé de faire semblant de respecter les pratiques et procédures normales de collecte des preuves, notamment le principe de préservation des preuves matérielles. Lorsque certains libres penseurs dans ses rangs ont tiré la sonnette d'alarme et refusé de prendre part à une falsification flagrante, la direction du Secrétariat technique a commencé à recourir à la répression, à l'intimidation, à la suppression des dissidents et à la déformation des faits.

En conséquence, l'essentiel des preuves de falsification directe, de manipulation et d'irrégularités internes au Secrétariat technique de l'OIAC a atteint un seuil critique. Les exemples les plus frappants sont les irrégularités flagrantes qui se sont produites dans les enquêtes sur les incidents de Khan Cheïkhoun, en avril 2017, et de Douma, en avril 2018. J'invite les personnes qui voudraient s'en faire une idée objective à étudier les documents fournis par les experts indépendants T. Postol et A. Maté au cours de la réunion organisée selon la formule Arria le 28 septembre 2020, que nous avons fait circuler comme documents officiels du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Je recommande également de prêter attention au témoignage d'un ancien expert de l'OIAC qui avait participé à l'enquête sur Douma, I. Henderson. Ce dernier a affirmé que la direction du Secrétariat technique avait falsifié les conclusions concernant l'emploi d'armes chimiques par la République arabe syrienne sous la pression directe des États occidentaux.

Je n'entrerai pas dans le détail des activités de l'Équipe d'enquête et d'identification, qui est illégitime en soi, puisque sa création est le résultat d'une décision passée en force au Conseil exécutif de l'OIAC, contrevenant ainsi au principe de consensus et violant la CIAC. Il n'est pas étonnant que ses produits finaux ne résistent à aucune critique en raison de leur partialité politique, de leur fausseté factuelle et de leur analphabétisme technique. Nous avons déjà partagé notre position détaillée à ce sujet et fait circuler nos arguments concernant le rapport de l'Équipe d'enquête et d'identification sur l'incident de Latamné de 2017 en tant que document officiel du Conseil dès juin 2020. Nous ne serions pas surpris si elle présentait bientôt d'autres pseudo-révélation sur commande, aussi peu convaincantes que celles concernant Latamné. C'est comme sortir une nouvelle suite d'une série de livres dont les lecteurs se sont déjà lassés. Tout le monde sait que cela ne fera guère les gros titres. Toutefois, les efforts de l'Équipe d'enquête et d'identification ne sont que la partie émergée de l'iceberg. La cause profonde du problème est que nos collègues occidentaux ont depuis longtemps transformé le dossier chimique de la Syrie en un moyen de punir les autorités indésirables de Damas. Dès lors, les tentatives visant à établir un lien entre le dossier et l'utilisation ou la non-utilisation effective d'armes chimiques sont complètement dénuées de sens.

L'épisode de la décision accusatoire du Conseil exécutif de l'OIAC contre la Syrie en est la meilleure illustration. Cette décision a été adoptée en juillet 2020 avec le nombre minimum de voix requises et exigeait de la Syrie qu'elle remplisse des conditions sciemment irréalistes : déclarer les armes chimiques prétendument restantes et les installations connexes qu'elle ne possédait tout simplement pas. Naturellement, Damas n'a pas été en mesure de répondre à cet ultimatum. Maintenant, nos collègues occidentaux tentent d'initier un processus de neutralisation de la Syrie à l'OIAC. Nous espérons que la majorité des délégations présentes à la Conférence des États parties à la Convention sur les armes chimiques en avril refuseront de participer à cette provocation et que la décision punitive promue par l'Occident ne sera pas adoptée. Il est parfaitement clair que rien ne nécessite de telles mesures : il n'y a rien d'extraordinaire dans le dossier chimique de la Syrie en général ou dans sa déclaration initiale en particulier. À la précédente réunion du Conseil de sécurité sur ce point de l'ordre du jour (S/2021/109), nous avons indiqué que le dialogue entre l'OIAC et Damas sur ces questions revêtait un caractère normal et de routine. De nombreux États, y compris occidentaux, ont dû faire face aux mêmes questions dans le cadre de leurs déclarations initiales.

Je ne m'étendrai pas davantage sur ce sujet, bien que de plus en plus d'exemples prouvent que le Secrétariat technique est utilisé aux fins du « commissionnement politique » que j'ai mentionné précédemment. Ils ont déjà porté atteinte à la réputation de l'OIAC en tant qu'organisation internationale. Je m'attends à ce que nos collègues nous accusent encore d'anéantir et de saper l'autorité de l'OIAC. Le fait est que de

telles accusations sont dénuées de tout fondement. Au contraire, la Russie aspire à restaurer la bonne réputation de l'organisation et cherche à recevoir du Directeur général Arias des réponses aux questions qui préoccupent tout le monde.

Je m'arrête ici et, en guise de conclusion, je voudrais appeler l'attention du Conseil sur ce qui suit.

Maintenant qu'un nouveau Représentant permanent de la Syrie auprès de l'Organisation des Nations Unies, l'Ambassadeur Bassam Sabbagh, est arrivé à New York, le Conseil de sécurité a une bonne occasion de recevoir des informations de première main sur le dossier chimique syrien. Je dis cela parce que l'Ambassadeur Sabbagh a été pendant de nombreuses années le représentant de la Syrie auprès de l'OIAC, ce qui fait qu'il a des connaissances approfondies de tous les aspects des échanges de la Syrie avec ce mécanisme, y compris les progrès sur les questions relatives aux armes chimiques réalisés à La Haye. Personne ne pourrait en rendre compte mieux que lui. C'est pourquoi j'invite le Conseil à écouter très attentivement sa déclaration lorsqu'il s'exprimera à la fin de la réunion.

Deuxième déclaration de M. Vassily Nebenzia, Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

En réponse à la Représentante permanente de la Grande-Bretagne, je voudrais commenter certaines déclarations qui ont été faites au cours de la présente réunion.

Nous remercions nos collègues britanniques d'avoir mentionné le troisième anniversaire de la fameuse affaire Skripal. Nous sommes en effet le 4 mars aujourd'hui. Je dois dire qu'il s'agit d'une affaire étrange, que nos collègues occidentaux croient close sur la base de la tristement célèbre notion du « très probablement » qui fait désormais partie de leur vocabulaire actif. Mais elle n'est pas close. Nous n'avons toujours pas reçu de réponses aux dizaines, voire aux centaines, de questions que nous avons posées à nos collègues britanniques. Le site officiel de l'Ambassade de la Fédération de Russie au Royaume-Uni a publié la liste complète de ces questions. Je recommande vivement à celles et ceux qui s'intéressent à cet épisode, qui ressemble à une affaire mystérieuse mais qui est en fait une provocation, de prêter attention à cette liste. Quant à nous, dans le cadre des discussions correspondantes sur les armes chimiques, nous trouverons le moyen de rendre ces questions à nouveau publiques. Et nous ferons de notre mieux pour que ces questions trouvent réponse.

Annexe XI

Déclaration de M^{me} Diani Jamesha Prince, Conseillère à la Mission permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous remercie, Madame la Présidente. Je remercie également la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Nakamitsu, de son exposé.

Je réaffirme la position bien établie et fondée sur des principes de Saint-Vincent-et-les Grenadines, à savoir que l'emploi d'armes chimiques, quels qu'en soient le lieu, l'auteur ou les circonstances, constitue une violation répréhensible du droit international. L'impunité pour les atrocités commises à l'aide d'armes chimiques ne doit pas être encouragée par l'inaction. Par conséquent, les allégations d'emploi d'armes chimiques doivent toujours être prises au sérieux, et les enquêtes doivent toujours être complètes et capables de résister à un examen des faits.

À cet égard, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) joue un rôle essentiel et a l'énorme responsabilité de veiller à la mise en œuvre complète et efficace de la Convention sur les armes chimiques. Toutes les activités de l'OIAC et de ses organes subsidiaires doivent donc être caractérisées par la transparence, l'impartialité et la non-politisation pour que l'organisation reste adaptée à son objectif et reste un organe multilatéral efficace. Nous continuons d'appuyer son mandat, ainsi que tous les efforts visant à renforcer sa capacité de garantir que la qualité de son travail reste du plus haut niveau.

Nous continuons d'encourager le dialogue entre le Secrétariat technique de l'OIAC et l'autorité nationale syrienne pour régler les lacunes, disparités et incohérences de la déclaration initiale. Nous sommes conscients des efforts déployés par les deux parties jusqu'à présent, malgré les obstacles créés par la pandémie mondiale, et nous les exhortons à poursuivre leurs échanges constructifs. Sur ce point, nous prenons note du déploiement de l'Équipe d'évaluation des déclarations pour mener le vingt-quatrième cycle de consultations. Nous attendons avec intérêt de recevoir les résultats de ce déploiement ainsi que tous les autres rapports en attente.

Malgré les nombreuses divergences de vues, la coopération doit être encouragée et soutenue pour réaliser des progrès concrets dans tous les aspects de ce dossier et garantir la mise en œuvre intégrale de la résolution 2118 (2013). Dans ce contexte, nous réaffirmons qu'il importe que les États membres de l'OIAC recherchent des décisions fondées sur le consensus pour faire échec à toute nouvelle polarisation.

Le Conseil de sécurité et le Secrétariat technique de l'OIAC ne doivent pas négliger les nombreuses notifications du Gouvernement syrien concernant les préparatifs des groupes armés visant à fabriquer de toutes pièces des cas d'emploi d'armes chimiques. C'est en effet préoccupant, et nous avons l'obligation d'accorder à cette question toute l'attention voulue pour procéder à une évaluation objective.

Dans nos discussions sur ce dossier, nous devons toujours garder au premier plan l'objectif collectif de parvenir à un monde exempt d'armes chimiques et demeurer résolu à préserver la norme contre la guerre chimique.

Annexe XII**Déclaration de M. Tarek Ladeb, Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]

Je remercie à mon tour la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, Izumi Nakamitsu, de son exposé.

La Tunisie condamne, dans les termes les plus catégoriques, l'emploi d'armes chimiques quels qu'en soit le lieu, l'auteur ou les circonstances, et quels qu'en soient les motifs et les justifications, et souligne que les auteurs de ces crimes terribles doivent en répondre.

L'emploi de produits chimiques toxiques comme armes constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales. Il viole également la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, ainsi que la résolution 2118 (2013).

Mon pays est attaché au régime de non-prolifération des armes chimiques, qui comprend la Convention et son organe d'exécution, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Ce régime constitue un cadre global fondé sur le multilatéralisme, le consensus et la coopération dans le but de mettre fin à la détention et à l'emploi à des fins hostiles de produits chimiques toxiques et de prévenir complètement la prolifération de ce type d'armes de destruction massive.

La Tunisie appuie les importantes activités techniques de l'OIAC, conformément à son mandat, qui ont conduit à l'élimination du stock de produits chimiques déclaré par la République arabe syrienne. Nous avons pris note du fait que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) continue de créer des difficultés et des obstacles entravant l'action du Secrétariat technique de l'OIAC, qui s'efforce de mener à bien les tâches qui lui sont confiées en République arabe syrienne. La Tunisie salue les efforts déployés par le Secrétariat technique et le Gouvernement syrien pour poursuivre leur coopération, malgré les circonstances actuelles. En effet, l'Équipe d'évaluation des déclarations et le Gouvernement ont réussi à tenir une vingt-quatrième série de consultations en Syrie du 7 au 25 février.

Nous exhortons le Gouvernement syrien à poursuivre sa coopération et son dialogue avec l'OIAC dans un esprit constructif, afin d'accélérer le règlement de toutes les questions en suspens et de faire en sorte de respecter pleinement ses obligations en vertu de la Convention.

Toutes les allégations d'emploi de produits chimiques toxiques comme armes, y compris par des acteurs non étatiques, doivent faire l'objet d'enquêtes approfondies, impartiales, indépendantes et transparentes.

Pour terminer, nous réaffirmons qu'il incombe à la communauté internationale, et en particulier au Conseil de sécurité, de mener une action collective, de manière coordonnée et dans un esprit d'unité sur le dossier chimique syrien. Il s'agit selon nous de la meilleure manière de régler cette question et de contribuer au règlement de la crise syrienne.

Annexe XIII**Déclaration de M^{me} Linda Thomas-Greenfield, Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous remercie, Madame la Haute-Représentante, de l'exposé instructif et approfondi que vous avez présenté ce matin. Nous apprécions vivement votre analyse sobre et vos appels clairs à l'application du principe de responsabilité.

En me préparant pour le présent débat, j'ai été frappée par la magnitude des atrocités commises par le régime d'Assad. Après 10 ans de guerre civile, des dizaines de milliers de civils innocents sont morts, et, pire encore, un trop grand nombre d'entre eux ont été tués par les armes chimiques terribles et meurtrières d'Assad.

L'emploi d'armes chimiques par n'importe quel État constitue une menace inacceptable pour tous les États. Nous le savons et le comprenons tous, et les États-Unis restent déterminés à mettre ceux qui utilisent ces terribles armes face à leurs responsabilités.

Nous savons tous que le régime d'Assad a utilisé des armes chimiques à maintes reprises. Pourquoi donc le Gouvernement syrien n'a-t-il pas été amené à rendre des comptes ? La réponse est tristement simple : le régime d'Assad tente d'éviter de répondre de ses actes en obstruant les enquêtes indépendantes et en compromettant le rôle et l'action de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Et les alliés du régime, en particulier la Russie, cherchent également à bloquer tous les efforts visant à établir les responsabilités. La Russie défend le régime d'Assad en dépit de ses attaques à l'arme chimique, elle s'attaque au travail professionnel de l'OIAC et mine les efforts visant à amener le régime d'Assad à répondre de son emploi d'armes chimiques et de nombreuses autres atrocités.

Les États-Unis appuient fermement le travail impartial et indépendant de l'OIAC. Nous rendons hommage à ses dirigeants, et nous saluons le professionnalisme avec lequel cette organisation s'acquitte de sa mission. Nous attendons avec impatience les futurs rapports de l'Équipe d'enquête et d'identification.

Le premier rapport de l'Équipe (S/2020/310, annexe), qui a été publié en avril dernier, a conclu que la Syrie avait utilisé des armes chimiques en mars 2017 durant trois attaques distinctes. En réponse, le Conseil exécutif de l'OIAC a adopté en juillet de l'année dernière une décision en vertu de laquelle il demande à la Syrie de prendre des mesures pour remédier à la situation. Sans surprise, comme l'a signalé le Directeur général de l'OIAC en octobre, la Syrie n'a pris aucune des mesures énoncées dans la décision. Ce n'est pas surprenant, mais c'est inacceptable.

Face à ce défaut d'exécution, les États-Unis, aux côtés de 45 coauteurs du monde entier, ont déposé un projet de décision à la Conférence des États parties de l'OIAC. Nous appelons la Conférence à prendre les mesures requises lorsqu'elle se réunira en avril afin d'envoyer un message sans équivoque au régime d'Assad, à savoir que l'emploi d'armes chimiques a des conséquences réelles et graves.

Je rappelle à tout le monde que nous avons déjà décidé, en tant que Conseil, de mettre fin à l'emploi d'armes chimiques en Syrie. En 2013, par sa résolution 2118 (2013), le Conseil de sécurité a décidé que le régime d'Assad devait s'abstenir d'employer, de mettre au point, de fabriquer, d'acquérir d'aucune manière, de stocker et de détenir des armes chimiques. Le Conseil a également décidé que le régime d'Assad devait coopérer pleinement avec l'OIAC et l'ONU. Nous ne devons pas abandonner cette décision. Le Conseil de sécurité doit veiller à ce que le régime d'Assad paie le prix fort pour l'emploi d'armes chimiques.

Les États-Unis appuient ces efforts et les autres efforts visant à amener le régime d'Assad à répondre de l'emploi d'armes chimiques et d'autres atrocités qui continuent d'être commises contre le peuple syrien. Cette terrible liste englobe les détentions massives, la torture et les attaques détruisant des infrastructures civiles.

L'établissement des responsabilités permettra enfin de rendre justice aux victimes et à leurs familles, qui ont besoin de l'appui de la communauté internationale et le méritent. L'application du principe de responsabilité est également essentielle afin de renforcer la confiance dans l'ensemble du processus politique, comme le demande la résolution 2254 (2015), pour rétablir une stabilité et une paix durables en Syrie.

Il est temps que le régime d'Assad honore ses obligations en vertu de la Convention sur les armes chimiques et de la résolution 2118 (2013). Le régime agit dans l'impunité depuis beaucoup trop longtemps.

La vérité est que nous avons également des obligations. Nous avons l'obligation de demander des comptes à ceux qui emploient des armes de destruction massive. Nous avons l'obligation d'écouter l'OIAC, dont l'intégrité est incontestable et dont les compétences techniques objectives ne méritent pas d'être politisées. Plus important encore, nous avons une responsabilité mondiale, une responsabilité sacrée, de protéger nos populations contre l'inhumanité des armes chimiques.

Très peu de questions pourraient unir toutes les nations, mais l'horreur des armes chimiques doit continuer d'en faire partie. Nous ne pouvons laisser cette norme se désintégrer. Nous ne pouvons abandonner le rêve d'un monde débarrassé de ces armes de destruction massive.

Ainsi, nous prions le Conseil de sécurité de faire une fois de plus preuve d'unité. Mettons de côté nos calculs politiques à court terme. Plaçons enfin au premier plan les besoins du peuple syrien, et de toutes les personnes. Nous devons également réserver à l'emploi d'armes chimiques la place qui lui revient : dans les oubliettes de l'histoire.

Annexe XIV

Déclaration de M. Dang Dinh Quy, Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à remercier la Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, Izumi Nakamitsu, de son exposé mensuel sur l'application de la résolution 2118 (2013). Je salue la participation du Représentant permanent de la Syrie et du représentant de la Turquie à la présente réunion.

Je souhaite axer mon intervention sur les points suivants aujourd'hui.

En premier lieu, en ce qui concerne la nécessité de maintenir la coopération entre l'autorité nationale syrienne et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), ma délégation prend note du quatre-vingt-neuvième rapport du Directeur général de l'OIAC sur la question des armes chimiques en Syrie (S/2021/200, annexe).

Nous saluons les efforts que déploient le Secrétariat technique de l'OIAC et la Syrie depuis l'année dernière afin de poursuivre leur collaboration dans le contexte des effets immédiats de la pandémie de maladie à coronavirus. Elle s'est illustrée récemment par la tenue de la vingt-quatrième série de consultations entre l'Équipe d'évaluation des déclarations et l'autorité nationale syrienne durant le mois de février 2021. Nous aimerions avoir plus de précisions sur les résultats de ces consultations.

Nous sommes certains que cette collaboration est le meilleur moyen de régler les questions encore en suspens. Nous appelons donc les deux parties à poursuivre leur coopération et leurs consultations techniques de manière hautement constructive. Nous attendons également avec intérêt la reprise à plein régime des activités de l'OIAC afin de renforcer sa coopération avec le Gouvernement syrien à cet égard.

Je saisis cette occasion pour réaffirmer la nécessité d'appuyer les travaux de l'OIAC, qui est chargée d'aider les États Membres à mettre en œuvre la Convention sur les armes chimiques (CIAC).

Deuxièmement, en ce qui concerne les allégations d'emploi d'armes chimiques en Syrie, ma délégation partage la préoccupation de la communauté internationale à ce sujet. Nous sommes également troublés par les informations concernant la possession et l'emploi d'armes chimiques par des groupes armés.

L'emploi d'armes chimiques sous quelque forme que ce soit, par quiconque, en tout lieu, en toutes circonstances ou pour quelque raison que ce soit constitue une violation flagrante du droit international. Le Viet Nam condamne fermement cet acte inhumain.

Nous estimons qu'une enquête sur les allégations d'emploi d'armes chimiques contribuerait à prévenir toute récidive. Ce faisant, il importe de demander des faits et des preuves incontestables obtenus à l'issue d'un processus d'enquête global, transparent et impartial.

Pour terminer, il existe sans aucun doute des divergences profondes et de longue date sur cette question. C'est pourquoi il est essentiel que toutes les parties collaborent de manière constructive et non politisée pour clore enfin ce dossier qui n'a que trop duré.

Notre objectif mutuel est la pleine application de la CIAC et de la résolution 2118 (2013). Cet objectif ne peut être atteint que grâce aux efforts conjoints et unis de la communauté internationale en appui à la coopération entre la Syrie et l'OIAC.

Le Viet Nam continuera de contribuer de manière constructive aux travaux de la Conférence des États parties de l'OIAC et de suivre de près les travaux du Conseil exécutif à cet égard.

Annexe XV**Déclaration de M. Bassam Sabbagh, Représentant permanent de la Syrie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe et anglais]

J'ai écouté avec attention l'exposé de M^{me} Izumi Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, ainsi que les interventions des membres du Conseil de sécurité. Sachant que j'étais le Représentant permanent de mon pays auprès de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) depuis l'accession de la Syrie, en 2013, à la Convention sur les armes chimiques, et compte tenu de mon implication, ces sept dernières années, aux côtés du Directeur général de l'OIAC et des différentes équipes du Secrétariat technique, je voudrais clarifier certains aspects connexes importants. J'espère que mes collègues du Conseil seront indulgents et me laisseront suffisamment de temps pour faire mes commentaires.

Premièrement, la République arabe syrienne a condamné à plusieurs reprises l'emploi d'armes chimiques par qui que ce soit, où que ce soit et en quelques circonstances que ce soit, et a maintes fois souligné qu'elle n'utilisait aucune arme chimique.

Deuxièmement, la République arabe syrienne a volontairement accédé à la Convention sur les armes chimiques en 2013. Elle a mené à bien la destruction de ses stocks d'armes chimiques et de ses installations de production, en coopération totale avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et son secrétariat technique, obtenant ainsi, en un temps record et dans des circonstances complexes et difficiles, une réalisation exemplaire et sans précédent. La Syrie a également tenu à remplir toutes ses obligations au titre de la Convention et a poursuivi assidûment ses consultations avec le Secrétariat technique sur diverses questions. Les rapports mensuels présentés au Conseil de sécurité, dont le quatre-vingt-neuvième rapport (S/2021/200, annexe) est le dernier en date, font référence à toutes les activités de coopération en cours entre la Syrie et l'OIAC.

Troisièmement, en ce qui concerne les questions soulevées au sujet de la déclaration initiale de la Syrie, je voudrais souligner que cette déclaration a été soumise dans un délai court et dans des circonstances exceptionnelles et pressantes. C'est pourquoi la Syrie a réagi en 2014 en travaillant avec le Secrétariat technique pour lui apporter quelques éclaircissements supplémentaires. Il s'agit là d'un droit garanti par la Convention et d'une pratique courante au sein de l'OIAC. Soit dit en passant, les États-Unis d'Amérique continuent à ce jour, plus de 20 ans après leur adhésion à l'OIAC, à présenter des déclarations supplémentaires à leur déclaration initiale.

La Syrie s'est engagée à un dialogue organisé avec l'Équipe d'évaluation des déclarations afin de traiter des questions techniques en suspens, ce qui, en l'occurrence, a permis de réaliser des progrès tangibles et de clore un certain nombre de questions. À cet égard, je voudrais informer les membres du Conseil que l'Équipe d'évaluation des déclarations a mené la vingt-quatrième série de consultations avec l'Autorité nationale syrienne au cours de la seconde moitié du mois de février dernier et a bénéficié d'un appui total pour la réussite de sa mission.

Je tiens à souligner que certaines des questions techniques qui sont discutées ont diverses explications scientifiques ; il s'agit donc d'un processus qui ne peut pas être mené à bien de manière sélective ou dans la précipitation. Ce qui est véritablement regrettable, cependant, c'est que la manière dont certains pays abordent la déclaration initiale de la Syrie découle de deux problèmes. Le premier a trait à leur mauvaise foi et à leur scepticisme constant, et le second relève de leur perspective du verre à moitié vide ; c'est-à-dire qu'ils critiquent au lieu d'exprimer une appréciation pour ce qui a été réalisé jusqu'ici et d'encourager à poursuivre sur cette voie.

Bien sûr, je peux répondre aux points que certains ont soulevés, mais je leur rappelle simplement que, dans le rapport du Directeur général de l'OIAC, l'installation de production sur laquelle ils se sont focalisés est indiquée comme ayant été déclarée par la République arabe syrienne, ce qui signifie que cette installation est incluse dans la déclaration initiale de la Syrie. Quant à la discussion autour du résultat de l'analyse des échantillons, il s'agit là d'une question scientifique et technique qui nécessite une discussion en profondeur entre les experts de l'OIAC et ceux de l'Autorité nationale syrienne. Je ne m'étendrai pas davantage sur ce point, compte tenu de la confidentialité des sujets évoqués dans la déclaration initiale d'une part, et pour ne pas transformer la présente réunion en une discussion technique, qui devrait alors avoir lieu à La Haye.

Quatrièmement, dès le début des accusations et allégations d'emploi d'armes chimiques – et les pays à l'origine de ces fabrications et de leur diffusion sont désormais bien connus –, la Syrie a pris l'initiative de demander au Directeur général de l'OIAC d'envoyer une équipe du Secrétariat technique pour enquêter sur les faits et réfuter ces allégations. Malheureusement, durant ses travaux, cette équipe n'a pas mis en œuvre le cahier des charges convenu et les règles énoncées dans l'Annexe sur la vérification relative à la Convention. L'Équipe s'est donc départie du professionnalisme et de l'impartialité dont certains membres du Conseil de sécurité font l'éloge aujourd'hui, notamment en ne se rendant pas sur les sites mêmes où les cas d'emploi présumés ont eu lieu, en ne collectant pas d'échantillons et en ne préservant pas la chaîne de contrôle, en s'appuyant sur des informations provenant de sources en accès libre, etc. L'Équipe a ensuite mené ses investigations à distance, reçu des échantillons dont la source et le collecteur n'étaient pas connus, et interrogé des témoins anonymes qui étaient soit non identifiés, soit issus d'un environnement favorable aux groupes terroristes ou à leur bras armé, les Casques blancs.

À cet égard, je voudrais demander à M^{me} Nakamitsu et aux collègues qui louent le professionnalisme de l'OIAC qu'ils expliquent un étrange paradoxe observé dans le travail de la mission d'établissement des faits en Syrie. Ce paradoxe se manifeste dans le fait que la mission a terminé en un temps record, quelques mois à peine, ses enquêtes sur des incidents présumés, fabriqués de toutes pièces, basés sur des sources en accès libre et rapportés par des parties suspectes, alors qu'il lui faut plus de trois ans pour enquêter sur les incidents relatés par le Gouvernement syrien. Accessoirement, depuis l'année 2017, le Gouvernement syrien a pour l'instant signalé cinq incidents. Les rapports de la mission ne sont pas encore terminés, ce qui pointe vers une incohérence dans la méthodologie de la mission d'établissement des faits et indique qu'elle recourt à des méthodes de travail différenciées et sélectives.

Quant au professionnalisme de l'OIAC, il a fait l'objet d'un scandale retentissant dans le cadre des enquêtes sur l'incident présumé de Douma en 2018. Ce qui a été révélé par l'un des experts ayant participé à ces enquêtes est une preuve claire et impérieuse de l'ampleur de la distorsion, du grand manque de professionnalisme et d'objectivité, et du parti pris total de l'OIAC en faveur d'hypothèses théoriques ne reposant sur aucune preuve scientifique ou concrète.

Dans ce contexte, je voudrais appeler l'attention du Conseil sur la déclaration qui a été publiée le 8 février par la Courage Foundation et qui a été signée par un grand groupe d'experts et de personnalités scientifiques de renom, au premier rang desquels figure M. José Bustani, le premier Directeur général de l'OIAC. Cette déclaration indique que la manière dont cette enquête a été menée suscite des préoccupations fondamentales et sérieuses au regard de violations procédurales et scientifiques graves et du fait que l'organisation n'a pas su répondre aux préoccupations des enquêteurs, les a punis pour avoir sapé sa crédibilité et a même tenté de les mettre en cause. La déclaration met en garde également sur le fait que ce problème pourrait nuire à la

réputation et à la crédibilité de l'OIAC, en soulignant que le rapport sur l'incident présumé de Douma suscite des soupçons et inspire un manque de confiance à l'endroit de tous les rapports similaires de l'OIAC, y compris le rapport sur l'incident présumé de Khan Cheïkhoun en 2017.

Je tiens à rappeler que l'Autorité nationale syrienne, malgré les réserves qu'elle nourrit à l'égard des méthodes de travail de la Mission d'établissement des faits et les préoccupations graves et réelles que suscite la mise en œuvre de son mandat, a confirmé la poursuite de sa coopération avec elle et s'est félicitée de la visite de son équipe pour achever son enquête sur l'incident présumé de Kafr Zeïta. L'équipe devrait arriver le 22 mars et l'Autorité nationale lui fournira les informations et les témoins disponibles pour lui permettre de mener à bien ses travaux.

Cinquièmement, l'incapacité du Mécanisme d'enquête conjoint de remplir son mandat et le manque de professionnalisme et de crédibilité de ses rapports ont conduit à la fin de son mandat. Certains gouvernements occidentaux se sont dès lors tournés vers l'OIAC, ont manipulé les dispositions de la Convention et ont exercé des pressions et du chantage sur les États parties pour qu'ils adoptent une décision illégitime portant création d'un mécanisme appelé « Équipe d'enquête et d'identification ». Il s'agit d'un dangereux précédent qui consiste à doter une organisation technique des pouvoirs nécessaires pour mener des enquêtes pénales et juridiques afin d'identifier les responsables de l'emploi d'armes chimiques, outrepassant clairement le mandat du Conseil de sécurité.

Les pratiques de cette équipe ne sont pas si différentes de celles de la Mission d'enquête, puisqu'elle a produit un rapport non professionnel basé sur le principe de l'hypothèse la plus probable, ce qui rend ses conclusions contestées et non dignes de confiance. Pourtant, ces conclusions ont été utilisées par les États-Unis et la France pour promouvoir un projet de décision soumis à la Conférence des États parties de l'OIAC, qui vise à créer de nouveaux prétextes pour commettre d'autres actes d'agression contre la Syrie et à encourager les organisations terroristes à mettre en scène d'autres incidents chimiques pour servir les politiques hostiles des États-Unis et de l'Occident.

La République arabe syrienne renouvelle son appel à tous les États Membres à ne pas se laisser entraîner dans cet effort et à s'y opposer afin d'éviter à l'OIAC de graves conséquences pour l'avenir de son travail et de sa coopération avec les États parties.

Pour terminer, la République arabe syrienne, rejetant avec véhémence cette approche hostile et politisée à son encontre et exigeant qu'il y soit mis fin, appelle les États Membres à la remplacer par une démarche objective et à mener des discussions constructives qui permettront à l'OIAC de travailler selon le caractère technique sur lequel elle a été établie et de restaurer sa réputation, le professionnalisme de ses inspecteurs ainsi que l'impartialité et la crédibilité de ses rapports.

Annexe XVI**Déclaration de M. Feridun Sinirlioğlu, Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'emblée, Madame la Présidente, je voudrais vous féliciter de votre prise de fonctions en tant que Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies. Je félicite également les États-Unis de leur accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois.

Je remercie par ailleurs la Haute-Représentante Nakamitsu de son exposé.

Il est inacceptable que le régime syrien n'ait pas encore fait une déclaration complète et exacte de son programme d'armes chimiques. Cela constitue une violation grave de la Convention sur les armes chimiques. Le quatre-vingt-neuvième rapport mensuel (voir S/2021/200) du Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) témoigne une nouvelle fois de cette situation alarmante. Il y a encore 19 questions en suspens concernant la déclaration du régime d'Assad sur les armes chimiques. Cette déclaration ne peut être considérée comme exacte et complète au regard de la Convention sur les armes chimiques. Parmi ces questions en suspens, l'une d'entre elles mérite tout particulièrement une attention urgente de la part du Conseil.

Contrairement aux allégations du régime, l'ensemble des informations et autres éléments recueillis par l'Équipe d'évaluation des déclarations depuis 2014 indique que la fabrication et/ou l'armement d'agents neurotoxiques de guerre chimique a eu lieu dans une usine en Syrie. Nous regrettons profondément que le régime ait rejeté la demande d'informations que lui a soumise le Secrétariat technique de l'OIAC concernant cette installation. Le régime doit être contraint de déclarer les types et les quantités exacts d'agents chimiques fabriqués et/ou transformés en armes dans cette usine.

Nous attendons du Conseil qu'il prenne des mesures concrètes pour que le régime coopère pleinement avec l'Équipe d'évaluation des déclarations et déclare immédiatement à l'OIAC toute l'étendue de son programme d'armes chimiques. Le Conseil de sécurité doit agir dans l'unité et avec détermination sans plus tarder.

En réaction au non-respect par le régime syrien de ses obligations, le Conseil exécutif de l'OIAC a adopté une décision importante le 9 juillet 2020. Il a fixé des paramètres d'action clairs et vérifiables et exigé que le régime syrien se conforme à nouveau pleinement à la Convention dans un délai de 90 jours. La Turquie est l'un des coauteurs de cette décision, avec 39 États parties. Cependant, le régime syrien a une fois de plus manqué aux obligations qui lui incombent en vertu de cette décision.

Par conséquent, d'autres mesures efficaces se sont imposées. Dans ce contexte, un projet de décision a été présenté au cours de la deuxième partie de la vingt-cinquième session de la Conférence des États parties. La Turquie est l'un des coauteurs de ce projet de décision, avec 45 États parties.

L'établissement de la vérité est fondamental pour nos efforts communs en vue de parvenir à la paix et à la justice en Syrie. Les enquêtes menées actuellement par la Mission d'établissement des faits et l'Équipe d'enquête et d'identification sur l'emploi d'armes chimiques en Syrie sont cruciales à cet égard. L'Équipe joue un rôle singulier dans l'identification des auteurs de l'emploi d'armes chimiques. Le refus du régime syrien d'accorder un visa à ses membres constitue une autre violation de la Convention sur les armes chimiques et démontre clairement sa volonté de dissimuler la vérité.

La Turquie exprime une fois de plus son appui au Secrétariat technique de l'OIAC et à ses organes d'enquête. Leur professionnalisme, leur impartialité et leurs compétences sont particulièrement louables. Nous souhaitons mettre en garde contre les efforts visant à nuire à l'intégrité et à la crédibilité de l'OIAC.

La coopération entre l'ONU et l'OIAC reste essentielle pour un régime de non-prolifération qui se veut robuste. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'adoption hier à l'Assemblée générale de la résolution y relative (résolution 75/265), que nous avons été heureux de coparrainer.

Ce mois-ci marque le dixième anniversaire du jour où le peuple syrien est descendu pacifiquement dans la rue pour exprimer ses aspirations légitimes à la liberté, à la démocratie et à la dignité. Sa demande s'est heurtée à l'oppression du régime qui a usé des moyens les plus brutaux, y compris l'emploi d'armes chimiques. Nous condamnons dans les termes les plus forts possibles les attaques chimiques répétées et avérées du régime d'Assad contre sa propre population.

Le régime doit répondre de sa violation du droit international et de ses crimes contre l'humanité. La communauté internationale doit faire preuve de fermeté pour que les responsables de l'emploi d'armes chimiques en Syrie rendent des comptes. Travaillons tous ensemble pour faire de ce sinistre anniversaire le début d'une nouvelle ère pour mettre fin à l'impunité.

Le Conseil doit être uni pour exhorter le régime à coopérer promptement et concrètement avec l'OIAC sans plus attendre. Il s'agit également d'un élément clef pour empêcher que des armes chimiques ne soient utilisées à nouveau en Syrie.

Nous souhaitons souligner une fois de plus la responsabilité de ceux qui ont de l'influence sur le régime syrien.
